

# Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

En tant qu'Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel sous tutelle du Ministère en charge de l'Industrie, l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris – Mines Paris s'inscrit pleinement dans la dynamique impulsée par l'Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30 novembre 2018.

A ce titre, l'Ecole a capitalisé sur les mesures qu'elle applique déjà depuis plusieurs années sur ce sujet et, en cohérence avec l'Université PSL, a mis en place un plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2021-2023, plan qui sera amené à évoluer et être enrichi à la lumière des retours d'expérience sur cette première période.

Afin de garantir une égalité/équité de traitement entre femmes et homme, ce plan a pour objectifs de :

1. renforcer la prévention et la lutte contre les agissements et les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations par la sensibilisation et la formation des personnels de l'Ecole et des étudiants à ces enjeux, ainsi que la facilitation et la garantie de traitement des signalements d'actes de violences sexistes et sexuelles, de harcèlement et de discrimination ;
2. favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale par l'adaptation de l'organisation du travail afin de permettre l'investissement des personnels mais aussi des étudiants dans la parentalité ;
3. évaluer, prévenir et réduire les écarts de rémunération entre femmes et hommes par l'intégration systématique des principes relatifs à l'égalité professionnelle dans les lignes directrices de gestion RH et par des mesures spécifiques sur la base d'un diagnostic des pratiques de rémunération au sein de l'Etablissement ;
4. garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois dans les métiers de l'encadrement en recherche, enseignement et support administratif par un recrutement, des promotions et une gestion des carrières équilibrés et sans discrimination, en cohérence avec le dispositif HRS4R.

La politique d'égalité pratiquée historiquement par Mines Paris se traduit par une féminisation croissante des postes à tous les niveaux, et notamment celui des cadres de l'établissement (direction du Corps des Mines, DRH, DAF, directions de Centres de recherche, Direction du doctorat, etc.) et elle aura vocation à se poursuivre et s'accroître grâce à l'application et la révision continue du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.